

MÉMOIRE PROJET D'AIRE PROTÉGÉ RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ PROJETÉE DU CANYON-DE-LA-RIVIÈRE-AUX-RATS

27 mars 2019

Je suis un excellent citoyen, protecteur de la Faune et de la Flore. Je n'ai jamais eu une amende ou contravention en matière de l'environnement ou de la Faune. Je ne suis pas contre un Aire protégé, tant qu'elle n'affecte pas mon quotidien au chalet. Ce qui est le cas avec cet Aire protégé. Mon chalet a été construit en 1985, j'ai acheté ce coin de paradis en 2002, légalement d'un ami. Je détiens un bail en règle, je paie mes taxes municipales et scolaires. Je suis un bon villégiateur, je ramasse mes déchets etc. Je suis un ancien militaire et ancien fonctionnaire retraité.

Jamais, je n'ai été contacté pour m'informer de quelques manières que ce soit, que l'on voulait créer un Aire protégé dans les alentours de mon chalet. Je ne savais pas ce que cela impliquait une Aire protégé, jusqu'à je reçoive un lettre du BAPE, vers le 2 mars 2019. En lisant la documentation fournit, je vois que je suis brimé dans mes droits de propriétaire d'un bail.

Est-ce que le comité du BAPE a visité cet Aire protégé, ce merveilleux coin de paradis. Je ne pense pas, n'est-ce pas ? Si j'avais su lors de l'achat du chalet que le Ministère de l'Environnement voulait créer cet Aire protégé, j'aurais fait baisser le prix du chalet.

BOIS DE CHAUFFAGE :

Pourquoi, un abri sommaire ou un camp de piégeage, lui peut couper du bois de chauffage et pas moi ? Sur quelle base ou principe est ce que la décision a été prise ? **C'est de la discrimination.** Moi, annuellement, je consomme entre 5 à 8 cordes de bois. La majorité de ce bois de chauffage je le ramasse à terre, je coupe que très peu d'arbres debout. Pourquoi, me pénaliser ? Lors des audiences, vous avez mentionné que je devrais importer mon bois de chauffage. Est-ce vraiment sérieux. Avez-vous pensé, avez-vous envisagé le coût de cela pour un propriétaire de chalet ? Je suis entouré de bois et je vais faire venir mon bois de chauffage de la ville ? Le véhicule qui va venir me porter ce bois, les gaz à effet de serre, les maladies que ce bois (Anthracnose sur le chêne, champignon, chancre etc.) va apporter dans votre Aire protégé. C'est vous le Ministère de l'environnement, qui m'imposer cela !!! Depuis 1985 que nous faisons notre bois de chauffage avec le bois autour, l'environnement n'est pas détruite, le bois pousse et il est très beau etc. **Faire mon bois de chauffage est un droit acquis, je vous demande de le respecter.**

QUAI :

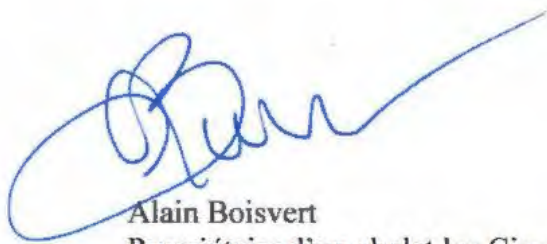
Est-ce que vous connaissez le Lac Cinconsine, à part, le voir sur la mappe ? Je ne pense pas, n'est-ce pas. C'est un lac de 1,272 hectare, 6,5 km de long et 4 km de large. [REDACTED]. Quand, il y a grand vent sur ce lac, ce n'est pas rare des vagues de 2 à 3 pieds, souvent personne ne peut embarquer pour aller

pêcher. Quand, les vents sont du nord vers le sud (franc nord) l'eau passe par-dessus mon quai. Les quais conventionnels avec des poteaux d'aluminium, cela ne tient pas, je les ai essayés. Les quais autour du lac sont des caissons en bois remplis de pierres ou roches pris sur place. Voir photos en annexe. Selon la documentation, il me sera interdit de réparer, ce quai. Je ne pourrai plus couper du bois (Épinette ou sapin) pour le réparer. Je vais devoir acheter du bois en ville pour faire la réparation !!!! Lorsque j'ai acheté le chalet le quai, y était donc, j'ai le droit de le réparer. **Réparer mon quai est un droit acquis, je vous demande de le respecter.**

CHALET :

Qu'arrivera t-il, si mon chalet passe au feu ou est dévasté par les intempéries, est ce que je peux le reconstruire ? Quand je consulte la documentation cela n'est pas clair. Si je désire rester en permanence à mon chalet résidence primaire !! Qu'est qui va arriver ? Cela n'est pas clair. Depuis que j'ai mon chalet, j'ai fait des améliorations avec les permis nécessaire. J'ai même fait une demande pour acheter mon terrain, est ce que je vais pouvoir ? Mon chalet ne doit pas perdre de la valeur parce qu'il est dans un Aire protégé. Vous n'avez pas le droit de faire baisser la valeur de mon chalet. **Mon chalet est un droit acquis, je vous demande de le respecter.**

J'espère que je ne devrai pas aller en cour pour faire valoir mes droits, je trouverais cela stupide. Je suis à la retraite et je tiens à mon coin de paradis. Ne me gâché pas ma vie SVP.



Alain Boisvert
Propriétaire d'un chalet lac Cinconsine

[REDACTED], Québec

